

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 19h30
Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT
Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER
Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, A. DROUX, A. FAVRAT, P. GERBAZ, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, M. SARTON.
Absents : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. CHICHER, E. JOVILLAIN pouvoir P. GERBAZ, V. MOUCHET pouvoir M. SARTON, D. SIMONEAU pouvoir C. MASCAGNI.
Date de convocation du conseil municipal : 31/03/2023

Délibération N° 2023-04-03 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération en date du 4 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 de la commune

Vu la délibération en date du 5 décembre 2022 approuvant la décision modificative N°1 ;

Vu la présentation financière et l'exposé de Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances ;

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Christine Burki, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022,

➤ **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes nettes	2.144.920,35	2.145.136,75	4.290.057,10
Dépenses	Dépenses nettes	1.070.917,84	1.672.433,48	2.743.351,32
Résultat	Résultat de l'exercice	1.074.002,51	472.703,27	1.546.705,78
	Résultat 2021 reporté	- 386.895,91	57.791,68	444.687,59
	Reste à Réaliser	0	0	0
	Total	687.106,60	530.494,95	1.217.601,55

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 ;
- **Déclare** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Vote** le présent compte administratif 2022 à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER



Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

